



Conseil Communal de Buchillon

Préavis N°03/2023 relatif au réaménagement de la place de la salle de gym – demande de crédit complémentaire de CHF 14'300.-

Rapport de la Commission des Finances

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été reçue par Monsieur Jean-Pierre Mitard le 31 mai. La commission a pu lui poser des questions et recevoir des réponses écrites ainsi que des explications orales. Nous remercions Monsieur Jean-Pierre Mitard pour sa disponibilité et Pierre-Frédéric Guex pour les réponses à nos questions complémentaires.

Le préavis 3/2023 traite un crédit complémentaire relatif au préavis 2/2022 concernant le réaménagement de la place de la salle de gym. Le préavis 2/2022 a fait l'objet d'un rapport de la commission des finances et d'un rapport de la commission d'urbanisme. Cette dernière avait recommandé de remplacer les plaques de granit par du bois et de maintenir un éclairage indirect. Le préavis 2/2022 ayant été accepté par 26 voix pour et une abstention, par conséquent la commission de finances s'est uniquement penchée sur la demande de crédit complémentaire.

La commission note d'abord que la demande de crédit sera financée, en cas d'acceptation, par la trésorerie courante.

La commission a demandé des précisions sur l'évolution du budget entre le préavis 2/2022 et 3/2023.

	Préavis 2/2022	Préavis 3/2023	Différence
Electricité	6'000.-	5'300.-	-700.-
Génie Civil	25'000.-	24'000.-	-1'000.-
Menuiserie	16'000.-	28'000.-	+12'000.-
Paysagiste	10'000.-	10'000.-	=
Divers/imprévus	6'000.-	10'000.-	+4'000.-
Total	63'000.-	77'300.-	+14'300.-

La commission a pu consulter les nouveaux devis. La commission a demandé des précisions concernant l'évolution du poste « menuiserie ». Deux éléments principaux expliquent la différence : le volume de bois dans le nouveau devis est trois fois supérieur du fait du remplacement du granit par du bois, et le prix du bois qui a augmenté de 14%. Le devis original incluait 3'000.- pour le granit.

La commission relève également que le poste « divers et imprévus » a été augmenté de 6'000.- à 10'000.- Nous en déduisons que le crédit complémentaire suffira pour compléter les travaux sans devoir recourir à un autre crédit complémentaire.

Conclusion :

La Commission des finances propose au Conseil communal d'approuver le préavis 3/2023 relatif au réaménagement de la place de la salle de gym – demande de crédit complémentaire de CHF 14'300.-

Buchillon, le 22 septembre 2023

Pour la commission des finances

Shai Sorek



Erik Fruytier

Gabriel Mercier



Laetitia Soubies